

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 15 février 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du neuf février deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRez Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

Mme GUGLIELMI Nadine

donne pouvoir à Mme DOUVRIN Karine

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte

donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno

M. CICORIA Nicolas

donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 26

Quorum : 15

Votants : 29

INTERCOMMUNALITE

**8b – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
DU PLUi**

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été engagée par délibération du conseil communautaire du 15 mars 2019. De même le conseil communautaire a défini les modalités de concertation et de collaboration avec les communes.

Les principaux éléments de diagnostic et les enjeux qu'il sous-tend ainsi que le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été présentés en conférence intercommunale des Maires le 20 octobre à Ecourt Saint Quentin. Une réunion avec les personnes publiques associées a été organisée le 8 décembre à Graincourt les Havrincourt. Ce projet a été débattu au conseil communautaire du 20 décembre 2022.

Monsieur Pierre HERBAUT, 1^{er} Adjoint en charge des travaux et référent PLUi, présente le projet de de PADD.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare ouvert le débat.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

ACTE que le débat sur les orientations générales du PADD a été tenu.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre, ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.



Affichée le 2 mars 2023
Publiée le 2 mars 2023

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20230215-DCM202309-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>